



CONDITIONS GÉNÉRALES DE CUSTOMS SUPPORT

Les conditions générales des sociétés anonymes de responsabilité limitée Customs Support Group B.V. (24294906), Customs Support Holland B.V. (24297076), Customs Support Import B.V. (24179956), Customs Support Export B.V. (34076014), Customs Support NCTS B.V. (24252173), Customs Support Fiscal B.V. (20033123), Customs Support Excise B.V. (51827166) et Custom Support Consultancy B.V. (24276397) établies à [3165 AA] Rotterdam-Albrandswaard à l'adresse Willem Barentszstraat 11-19, la société de droit allemand CSD Deutschland GmbH (HRB 114853) établie à [21079] Hamburg à l'adresse Tempowerkring 6 ainsi que CS Belgium BVBA, établie à [2321] Meer, Belgique à l'adresse Luxemburgstraat 2 (EORI 0834398750), dorénavant 'Customs Support'.

CHAMP D'APPLICATION

Les présentes conditions générales s'appliquent à tous les contrats conclus entre Customs Support et ses clients et à toute forme de service que Customs Support preste à ses clients, quelle que soit la nature des services, des activités ou des actes juridiques demandés. L'application des conditions générales employées par le client sera explicitement rejetée. Une fois le contrat conclu entre le client et Customs Support à base des présentes conditions générales, le client accepte leur application à toutes sortes de relations contractuelles avec Customs Support.

RÉFÉRENCE AUX CONDITIONS D'EXPÉDITION DE LA FENEX

En complément des présentes conditions générales, la dernière version des conditions d'expédition hollandaise de la FENEX est d'application, à l'exclusion de la clause d'arbitrage reprise dans lesdites conditions, ainsi que de l'article qui, par rapport à d'autres activités (spécifiques), se réfère à certaines autres conditions de branche.

RESPONSABILITÉ

Toutes les actions et toutes les activités sont à charge et aux risques et périls du client. Customs Support ne se tient pas responsable des dommages qui ne sont pas déjà couverts dans les conditions d'expédition hollandaise, sauf si et pour autant que le client puisse prouver que tels dommages sont causés délibérément ou avec imprudence voulue de la part de Customs Support ou de son cadre. Au cas où le client demande des comptes à Customs Support en dehors du contrat, Customs Support ne sera responsable que dans les limites du contrat.

CONDITIONS SPÉCIFIQUES

En particulier, il vaut :

- que le client est tenu de signer et de remettre un mandat de représentation directe, respectivement un contrat/contrat de commission de représentation indirecte respectivement un mandat de représentation fiscale (limitée), et de fournir à Customs Support tous les documents et toutes les données afin qu'elle puisse contrôler l'exactitude et l'exhaustivité du mandat/contrat/contrat de commission pour autant que Customs Support agisse comme représentant direct, représentant indirect ou comme représentant fiscal (limité);
- que le client est entièrement responsable de l'intégralité, de l'exactitude et du soin de toutes les données (électroniques) et de tous les documents nécessaires



- ou employés pour ou relatifs à (la réalisation de) la commande, ainsi que de la demande et de la procuration promptes de tels documents et de telles données, d'éventuels permis d'importation, de transit ou d'exportation explicitement inclus;
- que le client porte l'entière responsabilité du classement des biens dans la nomenclature combinée;
 - que, sauf instruction spécifique et paiement supplémentaire, Customs Support n'est pas tenue d'informer le client de l'éventuelle application des préférences tarifaires, de dispenses, de droits 'antidumping' (provisaires ou définitifs), de destinations spécifiques, de contingents tarifaires et de pareilles mesures et/ou prescriptions non-fiscales;
 - que Customs Support n'est pas obligée de vérifier si les biens empiètent sur les droits de la propriété intellectuelle et autres droits des tiers;
 - que le fonctionnement des interfaces connectées aux systèmes (de déclaration) électroniques de Customs Support sont à la charge et aux risques et périls du client.

STIPULATION POUR AUTRUI

Au nom de ses employés, de ses auxiliaires non-inférieurs, de ses dirigeants, de ses actionnaires et de leurs employés, par acceptation de la présente stipulation, Customs Support demande, à l'encontre du client, le droit de faire appel au contrat conclu entre le client et Customs Support ainsi qu'aux conditions générales qui en font partie.

DÉLAI DE PAIEMENT

Le délai de paiement est à convenir séparément et à fixer par écrit. En cas de dépassement du délai, le client est en défaut de droit. Pour l'arrangement du paiement, Customs Support renvoie à l'article 17 des conditions d'expédition hollandaise de la FENEX.

INTÉRÊTS (DE PERCEPTION)

Customs Support est explicitement mandatée par les clients afin d'émettre à leur nom, le cas échéant, des réserves et/ou de faire appel contre des invitations au paiement et/ou d'autres dispositions, et/ou pour présenter des demandes de remboursement/d'acquiescement, ainsi que pour recevoir d'éventuels remboursements suite à de telles procédures. Les intérêts (de perception) remboursés des montants à recevoir par Customs Support ne seront pas restitués au client, et reviendront entièrement à Customs Support.

DÉLAI D'EXTINCTION

Toute action contre Customs Support échoit après un an, pour autant que les conditions d'expédition hollandaise de la FENEX ne prévoient pas un délai de prescription ou d'extinction. Ce délai prend effet le jour suivant la date d'exigibilité de l'action, ou bien le jour auquel la victime a connu le préjudice.

DROITS D'APPLICATION ET JURIDICTION

Au rapport juridique entre le client et Customs Support s'applique uniquement le droit hollandais. Le droit hollandais est également applicable à la demande de l'application et de la validité des présentes conditions générales.

Le tribunal compétent de prendre communication des différends pouvant se produire entre Customs Support et ses clients est le tribunal de Rotterdam, et ceci contrairement



à la clause compromissoire reprise dans l'article 23 des conditions d'expédition hollandaise. Au cas où la société Customs Support est l'assignée, la présente clause de juridiction est exclusive. Customs Support garde également la compétence d'assigner le client devant un tribunal d'une autre juridiction qui serait habituellement compétente.